

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 mai 2021, à 19 h 30, par visioconférence, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

321, rue Samuel-Hoyt

Demande déposée le 18 janvier 2021 par M. Julien Bouchard concernant le 3 277 445 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 321, rue Samuel-Hoyt.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre un agrandissement du bâtiment principal de 6,45 mètres par 9,75 mètres :

- a) empiétant dans la bande de 5 mètres supplémentaire établie pour la rive, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 ne le permet pas;
- b) empiétant dans la rive à une distance de 10,1 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que ce même règlement ne le permet pas.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 29 avril 2021, à 16 h**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;
- 2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://www.facebook.com/villedemagog>;
- 3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.
- 4- **En personne**, lors de la séance du conseil, sous réserve des places disponibles aux **fins** de respecter les règles de distanciation applicables, le cas échéant.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 8 avril 2021.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe